

## **L'insertion professionnelle des personnes handicapées : une formule souple , le travail temporaire :**

*G. GRANGEARD*

300 Travailleurs Handicapés ont travaillé avec ECCO en 1989  
40% d'entre eux ont ensuite été embauchés.

Si vous êtes intéressé  
Une seule adresse

### **ECCO**

Mission Handicapés  
14, rue Joël Le Theule  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Votre candidature sera alors adressée à l'agence  
correspondant à votre domicile et à votre qualification.

Pour constituer votre dossier : Un CV, un courrier  
indiquant la nature de votre handicap, votre reconnaissance  
"handicapé", et l'emploi recherché.

### **L'intérim - tremplin ?**

Effectivement, le Travail Temporaire permet l'insertion plus facile de personnes handicapées, sous réserve de **compétences professionnelles**.

ECCO montre la **relativité** du handicap aux entreprises ce n'est pas parce que tel Travailleur Handicapé a tel problème de santé que ses compétences professionnelles sont systématiquement diminuées.

Il n'y a donc pas de raison de lui ôter ses chances d'accès à l'emploi.

Quant à l'entreprise, la loi de juillet 1987 lui impose un pourcentage de Travailleurs Handicapés. Les Travailleurs Handicapés en Travail Temporaire participeront, au prorata temporis, à ce calcul. Ce sera aussi l'occasion de découvrir que les Travailleurs Handicapés peuvent devenir une "chance" pour elle : par leur motivation au travail, leur absentéisme faible, le climat social induit...

L'intérim permet ces découvertes ! C'est encore l'un de ses avantages !